

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 13/05/2020 Date de révision: : Version: 2.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : MAX POWER
Code du produit : 15278, 16510

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited 4th Floor Alaska House, Atlantic Park, Dunnings Bridge Road Liverpool, L30 4AB - United Kingdom T +44 151 530 4740 MSDS@turtlewax.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 845 600 3663

Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attentior

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

: XTCM-V3KS-N00J-839K

#### 2.3. Autres dangers

UFI

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.

humaine et pour l'environnement

13/05/2020 FR (français) 1/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres dangers qui n'entraînent pas la

: En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

classification

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	(N° CAS) 25155-30-0 (N° CE) 246-680-4	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319
Benzyl benzoate	(N° CAS) 120-51-4 (N° CE) 204-402-9 (N° Index) 607-085-00-9 (N° REACH) 01-2119976371-33	0.1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.: Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion

: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une irritation

du tractus digestif.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Non applicable.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Enlever les épandages immédiatement. Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la

rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

13/05/2020 FR (français) 2/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement. Stopper la fuite. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Eviter le contact avec les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

Aérer la zone. Stopper la fuite. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Eviter le contact avec les yeux.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 63 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Laver abondamment à l'eau les résidus. Če produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Tenir hors de portée des enfants. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter le contact avec les yeux.

: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de la portée des enfants.

Protéger contre le gel. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Lieu de stockage

Mesures d'hygiène

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux d'emballage

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation appropriée.

Equipement de protection individuelle

: En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau

: Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains

: Gants de protection

Protection oculaire

: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de

liquide

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

: Non requise dans les conditions d'emploi normales



Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

: Lire l'étiquette avant utilisation. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

13/05/2020 FR (français) 3/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Jaune.
Odeur : agréable.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10.25

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)
Point de fusion

: Non applicable

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.0007

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.3355 – 1.3375

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Benzyl benzoate (120-51-4)		
DL50 orale	1700 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	4000 mg/kg de poids corporel	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
	pH: 10.25	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.	
	pH: 10.25	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
Mutagénicité sur les cellules germinales	· Non classé	

13/05/2020 FR (français) 4/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Benzyl benzoate (120-51-4)	
CL50 poisson 1	2.32 mg/l
CE50 Daphnie 1	4.8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	3.09 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2 0.475 mg/l	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

MAX POWER	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MAX POWER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Benzyl benzoate (120-51-4)	

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3.97

#### Mobilité dans le sol

MAX POWER	
Ecologie - sol	Non établi.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5.

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

: Éviter le rejet dans l'environnement. Indications complémentaires

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

IMDG	IATA	ADN	RID
oort			
elle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
er pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable	Non applicable  Non applicable  Pour le transport  Non applicable  Non applicable  Non applicable  Non applicable  Non applicable  Non applicable	Non applicable  Non applicable

13/05/2020 FR (français) 5/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'é	environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

#### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

### BENZYL BENZOATE

Règlement détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

regionism detergence (e to 200 ii e 2). Enquetage du contenti		
Composant	%	
agents de surface anioniques, agents de surface amphotères	<5%	
BENZYLHEMIFORMAL		
parfums		
BENZYL BENZOATE		

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

13/05/2020 FR (français) 6/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désistement juridique: Turtle Wax Europe Limited. Tous les droits sont réservés.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec un autre matériau ou dans des conditions ou processus particuliers. Au meilleur de nos connaissances, ces informations sont exactes et fiables à la date de publication. Aucune garantie ou représentation n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du sous-traitant de s'assurer de l'adéquation de ces informations à leurs circonstances, conditions ou utilisations particulières. Cela inclut le transport, le stockage et l'élimination qui sont hors de notre contrôle.

13/05/2020 FR (français) 7/7